



Carrefour

**CODE
DE CONDUITE
PROFESSIONNELLE
CARREFOUR**



Ce code définit la manière dont nous exerçons notre métier de commerçant. //

Chers collaborateurs,

Notre métier de commerçant, en contact avec des millions de clients chaque jour et en relation avec des milliers de partenaires dans le monde, nous donne des responsabilités que nous devons assumer de manière exemplaire.

Il en va de l'image de notre entreprise et de la confiance que nous inspirons. Chacun d'entre nous est le représentant de notre marque et participe ainsi à la construction de sa réputation.

C'est pourquoi Carrefour a décidé de formaliser et de porter à la connaissance de tous son code de conduite professionnelle.

Composé de 10 principes fondamentaux, ce code établit le cadre de référence dans lequel nous devons exercer nos activités en ayant pour priorité le respect de l'éthique et de la légalité. Il décrit les comportements attendus de chaque collaborateur de l'entreprise, quel que soit le lieu ou l'entité où il travaille.

Ce code fait appel au sens des responsabilités de chacun. Son application renforcera le développement d'une culture de confiance et d'intégrité au sein de l'entreprise. Il sera, pour chaque collaborateur, une source de fierté, celle de travailler dans une entreprise responsable.

Je compte sur chacun d'entre vous pour assurer, en toutes circonstances, le respect des principes de notre code de conduite professionnelle. L'exemplarité de votre comportement est essentielle pour la réussite de notre entreprise et garantit des relations commerciales et partenariales durables. Vous pouvez, bien entendu, compter sur moi pour respecter et faire respecter ce code à tous les niveaux de notre entreprise. Il est la condition nécessaire pour devenir le commerçant préféré.

Lars Olofsson

Administrateur Directeur Général

**UN
CODE
AU SERVICE
DE NOTRE
AMBITION
ET DE NOS
VALEURS**



Notre ambition: devenir le commerçant préféré. Partout où nous sommes présents, nous faisons tout pour enchainer nos clients et nos consommateurs et les aider à profiter d'une meilleure qualité de vie tous les jours.

Trois valeurs nous unissent tous à nos clients et consommateurs. Elles reflètent notre personnalité et guident nos actions au quotidien.

- **ENGAGÉS**, nous agissons sans cesse pour dépasser les attentes de chacun, apporter plus de valeur et trouver de nouvelles solutions, pour une meilleure qualité de vie.
- **ATTENTIONNÉS**, nous sommes en permanence attentifs et à l'écoute de nos clients. Nous les accueillons dans nos magasins et répondons à leurs attentes avec bienveillance, convivialité et précision.
- **POSITIFS**, nous abordons tous les défis avec énergie et enthousiasme dans la recherche permanente d'idées neuves pour enchainer la vie de nos clients et de nos consommateurs.

**DES
PRATIQUES
EXEMPLAIRES**
POUR UNE
CROISSANCE
RESPONSABLE
ET DURABLE



Ce code a pour objectif de formaliser le cadre de référence dans lequel le groupe Carrefour exerce ses activités et le cadre éthique dans lequel l'ensemble des collaborateurs du groupe Carrefour doivent exercer leur activité professionnelle au quotidien.

- Nous devons inspirer confiance et respect par des pratiques exemplaires pour assurer une croissance responsable et durable.
- Chacun doit connaître et respecter ce code, dans l'esprit et dans la lettre, quelle que soit sa place dans l'entreprise, en faisant preuve de réflexion, de bon sens et de jugement.
- L'encadrement doit être exemplaire dans son comportement et engagé dans le développement d'une culture de confiance et d'intégrité au sein du Groupe.
- Aucun objectif de performance ne peut être imposé ni accepté si sa réalisation implique de déroger aux principes éthiques de l'entreprise.

Nos principes d'action et de comportement s'inscrivent également dans la continuité des engagements du groupe Carrefour pour le respect et la promotion de principes fondamentaux, et notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme;
- les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé;
- les principes directeurs de l'OCDE, notamment pour la lutte contre la corruption;
- les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU;
- l'accord international de mai 2001 signé avec l'UNI.

Carrefour met également en place des procédures pour s'assurer que ses principaux fournisseurs et sous-traitants respectent ces principes fondamentaux et ces conventions, notamment la «Charte Sociale Carrefour pour ses fournisseurs».

NOS PRINCIPES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE



- 1** Respecter strictement la légalité
- 2** Contribuer à un environnement de travail sûr et sain
- 3** S'engager pour la diversité et des conditions de travail respectueuses
- 4** Protéger le patrimoine et les ressources de l'entreprise
- 5** Garantir la confidentialité
- 6** Éviter les conflits d'intérêt
- 7** Refuser toute forme de corruption
- 8** Développer des pratiques commerciales loyales et transparentes
- 9** Fournir un reporting fiable et fidèle
- 10** Être l'ambassadeur de la marque Carrefour

1 RESPECTER STRICTEMENT LA LÉGALITÉ

- Carrefour met en œuvre les processus de formation nécessaires permettant à ses collaborateurs d'acquérir les connaissances juridiques dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.
- Chaque collaborateur doit acquérir une connaissance suffisante des règles de droit et obligations applicables à ses activités professionnelles et les observer de bonne foi.
- Chacun doit s'interdire toute activité, tout comportement, tout accord ou partenariat pouvant l'entraîner ou entraîner d'autres collaborateurs du Groupe ou tout tiers dans une pratique illicite.
- Conformément à la réglementation des marchés financiers, il est strictement interdit de communiquer à des tiers, ou d'exploiter pour son propre compte ou celui d'autrui, toute information financière non encore portée à la connaissance du public, susceptible d'affecter le cours de l'action.
- En cas de doute, de difficulté d'appréciation, de compréhension ou d'application sur une réglementation ou une question juridique, la hiérarchie ou la Direction Juridique doit être consultée et son avis ou décision pris en compte.

2 CONTRIBUTUER À UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

- Chaque collaborateur a le droit de travailler en sécurité et dans des conditions de travail saines, et le devoir d'y contribuer par un comportement responsable, respectueux des règles de sécurité, d'hygiène et de santé applicables sur son lieu de travail.

3 S'ENGAGER POUR LA DIVERSITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPECTUEUSES

- Toute discrimination est prohibée à l'embauche comme tout au long de la vie professionnelle.
- Aucune forme d'intimidation ou de harcèlement, de quelque nature, par qui que ce soit, sur les lieux de travail ou en rapport avec les activités professionnelles n'est tolérée.
- Les représentants du personnel et leurs prérogatives sont respectés.

4 PROTÉGER LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

- Nous sommes tous collectivement et individuellement responsables de la protection et de l'utilisation efficace et appropriée des biens et des ressources du groupe Carrefour.
- Aucun collaborateur ne doit s'approprier, pour son utilisation personnelle ou celle d'un tiers, un actif quelconque du Groupe.
- L'utilisation frauduleuse de savoir-faire et de droits de propriété intellectuelle du Groupe, de même que la reproduction de logiciels utilisés par le Groupe sans autorisation préalable, sont strictement interdites.

5 GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ

- Chacun est soumis au devoir de discrétion et de loyauté qui impose de s'exprimer avec réserve et retenue, tant dans le cadre de conversations que dans les nouveaux espaces de discussions et les réseaux sociaux en ligne.
- Les informations confidentielles sont des données ou documents non publics dont la divulgation à des tiers serait de nature à porter atteinte aux intérêts du Groupe, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs ou de ses clients.
- Chacun est dépositaire et responsable des informations confidentielles qu'il reçoit et ne les utilise qu'en interne dans le cadre de nécessités professionnelles.

6 ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊT

- Chacun doit éviter de se trouver dans une situation où ses intérêts ou ceux de personnes proches pourraient se trouver en conflit avec ceux de sa société ou du Groupe ou risqueraient de nuire à son indépendance de jugement ou à son intégrité professionnelle tout comme à l'image ou à la réputation du Groupe.
- Lorsqu'un collaborateur est confronté à un risque de conflit d'intérêts, il doit en informer aussitôt sa hiérarchie et s'abstenir de toute immixtion dans les relations que Carrefour entretient avec le tiers concerné, tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.

7 REFUSER TOUTE FORME DE CORRUPTION

- Carrefour rejette la corruption dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'elle consiste à offrir ou recevoir un avantage injustifié.
- Carrefour n'intervient pas dans le financement de la vie politique.
- Chacun doit notamment s'interdire d'accepter pour lui-même ou ses proches, directement ou indirectement, un quelconque avantage de toute personne ayant - ou cherchant à créer ou développer - des relations d'affaires avec toute société du Groupe.
- Lorsque des cadeaux ou des invitations sont reçus, le principe est la transparence totale, en informant immédiatement sa hiérarchie.

8

DÉVELOPPER DES PRATIQUES COMMERCIALES LOYALES ET TRANSPARENTES

- Carrefour respecte les règles du droit de la concurrence.
- Nos actions doivent être guidées par le souci primordial et permanent de l'intérêt du client.
- Tous les fournisseurs et prestataires de services du Groupe doivent être sélectionnés et traités avec objectivité et loyauté, dans le cadre de pratiques commerciales transparentes et de respect des engagements.
- Tout collaborateur s'interdit notamment de participer à des ententes ou à toute pratique déloyale ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

9 FOURNIR UN REPORTING FIABLE ET FIDÈLE

- Carrefour entretient la confiance de ses actionnaires en leur fournissant régulièrement une information exacte, transparente, pertinente et complète.
- Chaque collaborateur est personnellement responsable des rapports et des dossiers qu'il rédige et des informations qu'il fournit.

10 ÊTRE L'AMBASSADEUR DE LA MARQUE CARREFOUR

- Chaque collaborateur est un représentant de Carrefour et doit véhiculer positivement l'image du Groupe.
- À ce titre, il doit connaître et respecter les règles de communication édictées par le Groupe.

**TOUS
ENGAGÉS**
À RESPECTER
CE CODE



- **Tous les collaborateurs du groupe Carrefour s'engagent à respecter ce code** et ses principes d'action et de comportement.
- **Les Directeurs Exécutifs sont responsables de la diffusion** et garants de la mise en œuvre de ce code au sein de leur périmètre.
- **Chaque responsable doit veiller à la diffusion de ce code auprès de son équipe**, s'assurer de sa compréhension et de sa mise en œuvre, et donner à ses collaborateurs les moyens d'arriver aux objectifs fixés sans avoir à y déroger.
- **Tous les collaborateurs Carrefour sont invités à signaler** à leur responsable hiérarchique direct dans les meilleurs délais **toute pratique ou action, qu'ils estiment contraire ou incompatible** avec tout principe énoncé.
- **Au seul cas où le collaborateur considère qu'une information vers sa hiérarchie peut présenter des difficultés** ou paraît ne pas donner lieu au suivi approprié, il peut contacter le comité éthique de son pays ou de son entité de rattachement.
- **Aucune mesure de sanction ne pourra être prise** à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement à ces principes.
- **Tout collaborateur qui communiquerait des informations à dessein de préjudicier aux intérêts de Carrefour ou d'un autre collaborateur** peut faire l'objet de sanctions disciplinaires et pourrait le cas échéant être poursuivi en justice.

EN PRATIQUE



- **Intranet**

Vous pouvez retrouver sur l’Intranet GroupOnLine des informations sur ce code de conduite professionnelle <http://intragroup.carrefour.com>

- **Contact**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec XXX
xxx@xxx.fr



Carrefour